2e année — 2e semestre. Lwów (Léopol), 20 Octobre 1897. N. 20.

La correspondance polonaise

politique, économique et littéraire.

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Rédacteur: Dr. Ernest Adam.

Rédaction et Administration
3, rue Małecki
à Lwów (Léopol) — Galicie, Autriche.

Les abonnements:

	par an:	par 6 mois
Pour la monarchie austro-hongroise	4 couronnes,	2 cour.
» l' empire allemand	4 mark,	2 mk.
» la France, l' Italie, la Suisse etc.	6 francs,	3 fr.
» l' Angleterre	5 shillings,	2 schill 6 pen
» les Etats Unis de l' Am. d. N	1 doll. 20 ct	60 ct.

Un numéro (en Autriche): 10 krz.

SOMMAIRE.

Deux programmes.

La vérification générale des comptes a commencé dans la presse varsovienne. On a saisi un prétexte assez futile pour manifester les tendances contraires au courant conciliateur, si longtemps étouffées au sein de l'opinion publique. La discussion est entamée par le journal *Wiek* (Siècle) qui a publié un article de fond, contenant tout un programme. Plusieurs autres journaux de Varsovie se sont déclarés plus ou moins ouvertement solidaires des opinions qui y furent exprimées.

Nous avons affirmé à plusieurs reprises qu'à l'énivrement ou plutôt à l'engouement de l'opinion publique, provoqué par la visite du tsar, devait nécessairement succéder à bref délai le désenchantement suivi d'un recul dans les avances trop hatives. La polémique dont nous allons parler atteste non seulement le retour à l'équilibre après une surexcitation exagérée, mais elle marque un conflit manifeste entre deux courants bien déterminés et conscients de leurs différences. Le correspondant du *Nowoie Wremia* a observé que deux journaux seulement, le *Kraj* et le *Slowo*, préconisent la politique de concorde, une attitude toute contraire est gardée par le *Wiek*, tandis que les autres organes, sans être trop pessimistes sur le point d'une conciliation, sont plus rapprochés par leurs opinions du *Wiek* que des deux autres.

Le journal en question il va sans dire n'est nullement un organe de la politique intransigeante, d'ailleurs s'il le voulait même il ne pourrait la défendre sous la curatelle de la censure russe. Conservateur modéré sur le terrain social, il est modérément patriote en politique, en un mot il représente une nuance intermédiaire et en même temps la fraction la plus nombreuse de l'opinion publique. En outre il faut prendre en considération que l'article a paru à Varsovie et qu'il doit être par conséquent jugé différemment que les énonciations sur le même thème publiées au delà de la frontière. Voici les passages les plus saillants de ce programme:

»Nous croyons que le temps est venu de nous expliquer clairement et sans voile sur les différences de principes qui s'accentuent aussi fortement entre le *Kraj* de Petersbourg et le *Slowo* de Varsovie d'une part et notre journal de l'autre.

»Ces deux organes font de la politique, nous ne la faisons pas. Ils composent des programmes, prédisent l'avenir, promettent la réalisation des horoscopes dans un temps plus ou moins rapproché, tout en présentant comme résultat direct ou indirect de leur action l'attitude du gouvernement qui en est absolument indépendante.

»Un seul programme reste pour nous fixe et invariable: c'est notre langue, notre foi et notre développement national; il est fixé dans nos coeurs, dans notre sang, car il constitue un droit naturel de tout individu, de tout peuple.

»Aucun Russe, même notre ennemi le plus acharné, ne saurait nous contester le droit à ce programme. Ce sont des choses incontestables, nécessaires! Des concessions quelconques sont elles possibles sous ce rapport?

»Nous ne nous reconnaissons qu'un seul nom: Polonais, sujets russes remplissant nos devoirs envers l'Etat, à l'égal de tous les citoyens de l'empire, pas séparatistes politiques, mais distincts de par notre nationalité sous le rapport de la langue, de la religion et de la culture du Royaume de Pologne, de cette partie composante de la grande métropole russe.

»Nous avons déjà entendu des protestations et des grincements d'indignation de la part des organes bien connus de la presse russe contre ce rapport idéal entre l'Etat et la nation: C'est le dualisme autrichien, une forme que la grande et puissante Russie ne saurait jamais admettre! Ce sont de nouvelles machinations des perfides Polonais! Qu'ils abandonnent toutes ces illusions, qu'ils prouvent par des actes leur fidélité, qu'ils prêtent leur appui à la russification de tel ou tel gouvernement!"

Après avoir expliqué ce qu'on doit précisément entendre par le terme de russification, le *Wiek* déclare:

„Si au nom d'un pareil mot d'ordre certains publicistes russes veuillent nous appeler intransigeants, ils auront pleinement raison et nous sommes loin de protester contre ce qualificatif«.

Nous avons cité les passages qui marquent les différences entre les deux programmes, tout en omettant les points sur lesquels ils sont d'accord, ainsi que les tirades pathétiques et pleureuses, appelées a juste titre par le *Slowo* »un excès d'humilité sentimentale«. Il est possible toutefois que ces phrases d'un goût douteux sur la fraternité slave et sur les rapports entre le vainqueur et le vaincu ont été dictées par les conditions particulières de la censure russe.

Les deux organes de la politique de compromis à outrance se sont empressés de répondre. Le *Slowo* l'a fait d'une manière assez adroite. »Nous sommes bien aises — dit-il en feignant la satisfaction — que le *Wiek* qui se donne tant de peine à faire ressortir toutes les différences entre son point de vue et le nôtre, en dépit de tous ses efforts, finit par proclamer notre programme et le faire sien«. Cependant le journal conteste et combat la thèse fondamentale de son préopinant, à savoir qu'entre l'action du gouvernement et celle des loyalistes polonais il n'y a nul rapport soit direct, soit indirect.

Le *Kraj*, moins difficile dans le choix de ses arguments, attribue à »l'opposition modérée" des motifs qui déterminent souvent sa propre conduite. Il invoque la distinction, faite par un historien polonais, entre l'opposition utile qui dit à son adversaire »pas comme ça«, de l'opposition nuisible qui dit »pas vous«, et place celle dont il est question dans cette dernière catégorie.

Cependant la presse polonaise de l'autre côté de la frontière, qui a traîté assez largement l'article du *Wiek*, a très bien observé les différences essentielles entre les deux programmes. Ces différences peuvent être ramenées aux points suivants:

Le parti du compromis »fait de la politique«, l'opposition modérée ne la fait pas.

On peut observer à juste titre que tou parti doit nécessairement »faire de la politique« conformément à son programme, la différence n'en reste pas moins importante. D'ailleurs cette expression rattachée aux paroles qui suivent acquiert uue signification toute spéciale.

Le premier affirme que l'attitude du gouvernement est en rapport direct avec la politique de compromis du côté polonais, qu'elle est même un résultat des manifestations de loyalisme. Le *Wiek* le nie formellement, quoique par égard à la censure il n'ait pu ni prouver ni même affirmer nettement que tout le changement survenu dans la méthode politique du gouvernement a eu lieu dans son propre intéret et que la Russie ne fera jamais de concessions quelque peu sérieuses, si elle ne les juge utiles ou inévitables.

Une autre différence encore est assez manifeste quoiqu'elle n'ait pu être nettement formulée. »L'histoire, dit le *Wiek*, qu'est-ce qu'elle nous enseigne? Pouvons nous ressusciter le passé, le refaire, le changer? Nous avons perdu l'indépendance politique mais non pas les droits d'une nation, ceux-ci ne se perdent pas!« C'est une réponse qui n'aurait pu être formulée à Varsovie d'une manière plus claire ni plus ferme, une reponse decisive aux affirmations des loyalistes que la situation actuelle de la Pologne est »un résultat de la nécessité historique«.

La reconnaissance des droits imprescriptibles de la nation polonaise qui ne peuvent pas etre perdus et dont il n'est pas permis de se désister, constitue une différence de plus entre le point de vue du compromis et de l'opposition modérée. Elle est ainsi formulée par le *Dziennik Berliński* dans ses commentaires à l'article du *Wiek*: »Nous croyons fermement que notre nation ne peut périr ni prescrire ses droits quoiqu'elle n'ira pas mendier au pieds du trône. Vous répandez de vaines appréhensions que nous sommes déjà au bord du précipice, qu'un ukase favorable du tsar va nous sauver, un autre hostile — peut nous perdre«. L'opposition modérée considère comme une des tâches les plus importantes la conservation et l'affermissement des particularités nationales, ne fut-ce que dans des limites assez étroites, les loyalistes se contentent d'une égalisation de droits politiques sur le terrain d'une unification étroite de l'Etat.

En somme, l'article du *Wiek* mérite toute attention, car il représente les sentiments et les opinions d'une majorité modérée de la société polonaise ou plutôt de ses classes éclairées. C'est une protestation ouverte contre un accord sans conditions, mais il ne renferme que les points les plus généraux d'un programme de politiqne active. Il est fort à regretter que cette protestation soit aussi tardive.

Les sociétés polonaises et le tribunal administratif.

La police de Bytom (Haute Silésie) a dissout l'assemblée d'une société de la localité à cause de l'emploi de la langue polonaise. Le président de la société, M. Dombrowski a déposé une plainte contre les procédés de la police devant le président de la régence d'Opole; celui-ci ayant répondu par une fin de non-recevoir, un appel fut interjeté devant le tribunal administratif de Berlin. Il existe un arrêté de ce même tribunal d'il y a vingt ans qui prononce que la dissolution des assemblées pour cause d'emploi de la langue polonaise est foncièrement illégale.

Le tribunal s'est trouvé dans une position assez difficile: la confirmation de son arrêté précédent équivaudrait à une condamnation des procédés de l'autorité gouvernementale, non seulement des organes subalternes de l'administration, mais du ministre de l'intérieur lui-même. D'autre part un changement de sa décision constituerait un scandal peut-être plus grand encore et nuirait gravement au prestige de cette instance suprême, car cela prouverait clairement que les membres du tribunal se laissent influencer par les courants politiques et cèdent à la pression des sphères supérieures.

Il paraît que les deux opinions sont entrées en coflit au sein du tribunal, qui a declaré remettre à la huitaine sa décision définitive, tout en promettant de la communiquer aux parties par écrit. Cette irrésolution des juges témoigne mal de l'indépendance de leurs opinions et ne promet rien de bon aux sociétés polonaises. Les organes offi.ieux et hakatistes profitent de l'ajournement de la décision pour exercer une pression sur le tribunal dans le sens des énonciations connues du ministre Recke à la diète prussienne. La *Norddeutsche Allg. Ztg.* va jusqu'à menacer le tribunal administratif et insinue qu'il se rendrait coupable d'infraction à la loi, s'il n'abandonnait pas son arrêté précédent, du moment qu'il est devenu injuste et impropre pour les circonstances actuelles. C'est dans un même esprit que s'était prononcé, au cours des séances du tribunal, le délégué du ministère de l'intérieur qui s'efforçait de prouver qu'antérieurement le mouvement national polonais poursuivait des buts tout à fait différents, tandis qu'a présent il tend à détacher les provinces est de la Prusse ou du moins à changer radicalement l'ordre politique légal.

La *Kreuz-Zeitung* persuade aussi le tribunal à changer d'opinion. Si dans plusieurs cas analogues on avait prononçe des jugements identiques, ils auraient acquis force obligatoire, mais le tribunal n'avait jugé qu'une seule fois. D'ailleurs, ajoute le journal, dans le cas particulier il ne s'agit pas de la Posnanie, ni de la Prusse Occidentale, mais de la Haute Silésie, où la population ne parle pas le polonais, mais le dialecte *wasserpolnisch*, tandis que l'ancien arrêté portait sur un cas d'emploi de la langue polonaise.

La libérale *Posener Zeitung* suppose que les juges, après avoir lu cet article stupide et insolent, ne manqueront pas de confirmer leur décision précédente. Il y a jusqu'au *Posener Tageblatt* hakatiste qui désapprouve une pareille pression exercée sur le tribunal administratif, »faite pour fournir une matière propice à l'agitation polonaise« et rend attentif qu'un arrêté conforme aux voeux de la *Nordd. Allg. Zg.* »ne serait pas certainement de nature à apaiser les esprits parmi les Polonais«.

C'est parfaitement vrai, mais le gouvernement et les Hakatistes se soucient peu de l'apaisement des esprits, au contraire ils voudraient plutôt les exciter et les irriter pour trouver ainsi un prétexte de recourir à des mesures d'exception.

Le terme désigné par le tribunal est bel et bien écoulé, sans que le jugement soit communiqué aux parties. Ce retard ne peut être consideré comme un symptôme réjouissant.

On ne pourra même pas s'étonner si les fonctionnaires prussiens décident que la langue polonaise doit être exclue des assemblées publiques, puisque dans le camp socialiste lui-même des réclamations pareilles se font jour. Pendant le congrès de la démocratie socialiste allemande à Hambourg un certain Winter de Krolewska Huta (Silésie) s'avisa de prétendre que l'emploi du polonais pour l'agitation et dans les assemblées publiques est superflu, car les ouvriers comprennent l'allemand.

Dans tous les cas il faut compter d'avance avec le fait que, quand même le tribunal confirmerait sa décision précédente, le gouvernement n'en continuera pas moins à persécuter les sociétés polonaises par des mesures administratives.

Correspondance.

Varsovie, 16 Octobre.

Un des thèmes qui occupe actuellement le plus l'opinion publique c'est incontestablement la question de la prière scolaire avant et après les leçons. Jusqu'à présent un seul texte, avec une forte tournure orthodoxe, était lu en commun par tous les élèves de confessions chrétiennes, en russe il va sans dire. Un ukase récent du tsar prescrit que dorénavant les enfants des différentes confessions doivent faire leur prière séparément, devant leur ministres respectifs. Grâce à l'incident de Szawle*), l'opinion publique s'est demandée avec inquiétude, comment le nouvel ukase va-t-il être appliqué au Royaume de Pologne. Les autorités locales n'avaient guère envie d'introduire la prière polonaise dans nos écoles et ne se hataient nullement de porter officiellement l'ukase à la connaissance du public. Mais du moment qu'il fut généralement connu, il fallait bien entreprendre quelque chose.

L'officieux *Journal de Varsovie* declara que l'exécution de l'ukase devait nécessairement être retardée, pour avoir le temps... d'élaborer un plan général de son application. La question devenant décidément gênante, on s'est décidé à changer l'ordre des choses existant et on l'a fait d'une manière assez curieuse.

Un jour les directeurs des gymnases firent leur apparition dans les classes et ordonnèrent aux élèves orthodoxes de sortir et de se réunir ensemble pour faire la prière »jusqu'à disposition ultérieure«. On s'attendait généralement que l'introduction de la prière polonaise pour les catholiques se fera sans tarder, car d'après l'ukase elle doit être

*) Voir notre article du Nr. 18 „Situation confessionnelle en Lithuanie".

faite devant les prêtres catéchistes et ceux-ci enseignent la religion en polonais et en général n'ont rien à faire avec la langue russe. Mais non, l'attente dure toujours et les élèves catholiques sont laissés jusqu'à présent sans prière.

J'ai eu en mains une circulaire du ministre de l'instruction publique adressée à l'arrondissement scolaire de Varsovie. On y annonce l'ukase du tsar, mais avec cette remarque qu'il n'y est rien dit sur la langue de la prière et par conséquent elle doit se faire à l'avenir comme précédemment en russe. Il faut espérer que les prêtres qui enseignent la religion s'opposeront à cette proposition et refuseront de dire la prière en russe, car ce serait là un premier pas vers l'introduction de l'enseignement de la religion dans cette langue.

Le curateur de l'instruction publique posa officiellement la question aux directeurs des écoles privées dans quelle langue la prière avant et après l'étude a été faite jusque là dans leurs établissements? Ceux-ci comprirent la chose ainsi, que dorénavant elle doit être faite en polonais. L'inspecteur des écoles de Varsovie Savienkow visita soudainement plusieurs établissements privés et adressa des remontrances les plus brutales aux personnes dirigeantes pour avoir mal interprêté la circulaire des autorités scolaires. Il est intéressant de savoir, comment l'affaire va tourner... Il faut observer que dans les écoles populaires, dont l'opinion publique s'occupe moins, la prière se dit en russe.

Les paysans d'une commune des environs de Varsovie ont présenté au prince Imeretynsky une pétition concernant les écoles communales. Ils demandent qu'on introduise, conformément aux ukases d'Alexandre II et d'Alexandre III: 1. l'enseignement polonais de toutes les branches de l'instruction primaire; 2. l'enseignement de la religion par un prêtre; 3. l'election par la commune d'un curateur de l'école parmi les personnes privées. Les délégués ont attendu patiemment l'occasion propice de voir le gouverneur général en personne et lui ont remis la petition. Le prince leur répondit, suivant son habitude, qu'il examinerait l'affaire. Et ce ne sera pas chose facile pour ce prétendu »representant de la légalité«, car les ukases invoqués par les paysans n'ont pas été abrogés et n'ont pas perdu par conséquent leur force obligatoire. La réponse n'est pas encore arrivée, mais en attendant le chef du district de Varsovie Brenken a fait une descente dans la commune et procéda à une instruction en règle pour découvrir, qui a écrit la pétition aux paysans. Il a essayé de leur insinuer que c'était le curé ou le régent d'école, mais il s'est montré que ni l'un ni l'autre ne s'était rendu »coupable de ce méfait«, mais bien le grand propriétaire foncier de la localité. La nouvelle de cette pétition s'est répandue bien vite dans différentes contrées du Royaume et on annonce de différentes contrées que les paysans ont l'intention de faire de même.

Privés d'écoles polonaises, les paysans doivent se contenter des salles de lecture. Nous ne parlons pas ici des bibliothèques clandestines, dont le nombre s'élevait à 500 il y a 8—10 ans, comme l'annoncent les rapports secrets de la police, mais bien des bibliothèques ouvertes, légales, fondées par les autorités elles-mêmes. Le projet longtemps discuté des salles de lecture vient d'être partiellement réalisé. On en a fondé 20 à titre d'essai: dix près des mairies et dix près des écoles populaires. Chaque bibliothèque contient 150 livres polonais et 100 livres russes et toutes sont placées sous la direction des tchinowniks les plus haïs, des commissaires ruraux. C'est par ce moyen que le gouvernement pense réagir contre les bibliothèques clandestines et faire de la propagande en sa faveur. Au commencement on a eu l'intention d'invoquer dans cette affaire le concours des personnes privées appartenant à la société polonaise, mais en définitive on s'est tenu aux commissaires ruraux. Ces derniers se chargeront d'apprêter l'instruction populaire à leur manière et finiront par rendre cette nouvelle institution odieuse à la population entière.

En Silésie autrichienne.

Enfin le gouvernement de Vienne s'est décidé à donner satisfaction aux exigences les plus justifiées de la population polonaise de la Silésie. Le gymnase polonais de Teschen a obtenu le 13 du mois courant »le droit de publicité«. Cela veut dire que l'école continue d'être un établissement privé, entretenu aux frais des particuliers; elle vient seulement d'acquérir sous un seul rapport les droits des gymnases d'Etat: c'est que dorénavant ses diplômes et ses certificats porteront le caractère de documents officiels et seront admis comme équivalents pour l'admission de ses élèves dans les écoles d'Etat et dans les universités autrichiennes.

Après toute une serie de tourments et de peines le peuple silésien vient de remporter enfin une première victoire sur les éléments hostiles et d'obtenir un premier acte officiel, sanctionnant ses particularités nationales. C'est très peu, d'autant plus que le gymnase de Teschen aurait pu déjà être inscrit au budget de l'Etat, si l'affaire avait été convenablement appuyée par la représentation polonaise au parlement autrichien, sans parler de l'influence des ministres Polonais qui n'ont jamais rien fait pour défendre les justes revendications de leurs concitoyens.

La population de la Silésie aura d'autre part à se parer contre une nouvelle atteinte du germanisme envahissant. Par une anomalie étrange, la plus grande partie de la Silésie autrichienne appartient, au point de vue confessionnel, au diocèse prussien de Breslau. Dans le temps la position des catholiques polonais et tchèques était relativement supportable quand le siège épiscopal restait occupé par des Allemands il est vrai, mais dévoués sincèrement aux intérêts de l'église et étrangers à toutes considerations d'ordre politique. Mais depuis que le diocèse est régi par le Hanovrien Kopp, les tendances germanisatrices et hostiles à tout ce qui est slave et polonais en particulier, se donnent libre carrière. Il serait long d'énumérer toutes les chicanes et toutes les atteintes que subissent les prêtres et les fidèles Polonais de la part de cet Allemand enragé: introduction de sermons allemands, dissolution de sociétés confessionnelles polonaises, persécution de la presse populaire, en somme tous les moyens disponibles lui sont bons. Actuellement il s'agit de nommer un vicaire général pour la partie autrichienne du diocèse de Breslau, au poste devenu vacant depuis la mort du doyen Findyński. Depuis l'institution du vicariat général en Silésie, c'est-à-dire depuis 1771, jamais ce poste n'a été occupé par un Allemand ne connaissant pas la langue polonaise et tchèque, d'autant plus que le vicaire est d'office curé de Teschen. L'évêque Kopp veut déroger pour la première fois à cette tradition et doter la Silésie d'un nouvel agent de sa politique polonophobe. Il suffit de rappeler que le duché de Teschen compte 120.000 Polonais, 70.000 Tchèques et 25.000 Allemands seulement.

Le correspondant de la *Nouvelle Réforme* de Cracovie écrit à ce sujet: »Si la nouvelle se confirme, nous aurons recours aux moyens extrêmes suivants: 1. nous distribuerons parmi le peuple silésien une brochure en dizaines de mille exemplaires où se trouveront décrites toutes les atteintes germanisatrices de l'évêque Kopp; 2. nous exigerons par voie d'assemblées publiques que le duché de Teschen soit détachée du diocèse prussien, attribué au diocèse de Cracovie et qu'il soit institué un vicariat général autrichien avec tous les droits attachés à ce poste; 3. nous présenterons un mémorial au Saint-Siège, demandant que la justice soit faite au peuple silésien«. Il faut espérer que l'évêque prussien comprendra ce langage.

Interdiction de parler polonais.

Dans la colonne des »Nouvelles diverses« de notre dernier numéro, nous avons mentionné une circulaire du prince Imeretynsky qui confirme un ancien rescrit du gouverneur général Hourko, interdisant aux employés de parler polonais dans les bureaux de l'Etat. Comment les petits fonctionnaires de province profitent de l'occasion pour se montrer à la hauteur de leur mission politique, on peut en juger par la circulaire suivante, émise par le chef du district de Miechów et destiné à compléter le rescrit du gouverneur général:

„No 10.970. Le chef du district de Miechow aux maires des communes, le 12/24 Septembre 1897.

„Il est parvenu à la connaissance du gouverneur général que les employés de certaines institutions d'Etat, soumises au ministère de l'intérieur, à l'encontre de la circulaire de l'ancien gouverneur général, feldmaréchal Hourko du 7 novembre 1892, No 12.598, se servent, dans l'exercice de leurs fonctions, de la langue polonaise, tant entre eux qu'avec les particuliers. Vu que la dite circulaire du général feldmaréchal Hourko n'a pas été jusqu'à présent abrogée, son Altesse le Prince a ordonné au gouverneur de Kielce, par circulaire du 10/22 septembre courant, No 1.218, de l'exécuter strictement et sans aucune modification, en n'admettant qu'une seule exception, indiquée dans la circulaire même, à savoir quand il s'agit de l'appliquer aux institutions rurales, dans le cas d'une ignorance complète de la langue officielle de la part des particuliers, paysans de leur état.

„En présence de tout ce qui précède,

aussi bien qu'en vertu des informations parvenues à ma connaissance que les maires et les secrétaires se permettent de parler polonais dans leurs bureaux même, non seulement en s'adressant à la population, mais aussi aux gardes ruraux, j'ordonne avec la plus grande sévérité d'exécuter strictement la dite circulaire du gouverneur général, sauf le cas exceptionel qui y est indiqué.

„Les maires et secrétaires convaincus de ne pas s'être conformés à la présente ordonnance seront sans autres explications renvoyés du service dans les 24 heures".

On ne sait pas si les autres chefs de districts ont donné aussi des ordres pareils, mais c'est un fait que dans le gouvernement de Siedlce des écritaux sont placés dans les bureaux des mairies avec cette inscription russe: „il est interdit de parler polonais sous peine d'une amende de 5 roubles".

Et vive l'accord polono-russe!

Presse étrangère.

— La polémique à laquelle se livre la presse russe au sujet des affaires polonaises, attisée encore par les discussions sur la persécution des Lithuaniens, a ceci de particulièrement intéressant que les joueurs les plus adroits découvrent leurs cartes jusque là cachées. Ainsi l'organe réputé humanitaire et bien disposé envers les Polonais, les *S. Peterbourgskia Wiedomosti*, voici comme il répond aux attaques du *Nowoie Wremia*:

„Nous luttons contre les faux principes de russification et contre les persécutions religieuses qui se rattachent étroitement aux premiers".

En développant non pas les „faux" mais les „vrais" principes de ussification, l'organe du prince Uchtomsky continne:

„La langue d'Etat est indispensable à l'école pour affermir l'unité de l'empire. Mais justement si l'on écarte complètement une langue nationale même comme branche d'enseignement et d'autant plus si on la persécute, cela ne fait que provoquer des tendances séparatistes et dissoudre l'unité de l'Etat.

Est-ce que simultanément avec le développement des différentes nationalités, ce qui effraie tant la *Nowoie Wremia* pour l'avenir, la civilisation russe ne fera pas en avant, est-ce qu'elle ne décuplera pas nu pas l'efficacité de son arme puissante, infrangible qui est la *langue russe?* La langue de l'Etat n'acquerrera-t-elle pas une nouvelle force, une nouvelle influence, un nouvel accès à toutes ces nationalités éveillées et formées... d'autant plus que la langue russe réguera toujours dans la vie publique et c'est sous son influence que ces nationalités progresseront.

„Si le *Nowoie Wremia* ne croit pas à ce résultat définitif de la justice envers ces peuples de race étrangère il n'a pas de foi en la vigueur de la culture du centre de la Grande Russie. Plus forte est cette culture, d'autant plus puissant et plus invincible sera son arme — la langue. La Russie puise la force de son „unité spirituelle" dans sa culture et non pas dans les mesures policières. Il nous faut être forts nous-mêmes pour le triomphe du travail unificateur, pour le triomphe de la langue russe".

Malgré la phraséologie propre à cet organe, la question est nettement posée. La langue russe doit régner sans partage dans la vie publique et à l'école. La russification opérée par des procédés policiers et par les persécutions est appuyée sur des bases fausses et manque son but, qui peut être plus facilement atteint au moyen d'une russification plus humaine, par l'influence de la culture et l'emploi général de la langue russe.

— L'efficacité de la russification humanitaire est nettement et franchement démontrée par le prince Meschtchersky dans son *Gragedanine*:

„Celui qui tenterait aujourd'hui d'imposer par contrainte aux Lithuaniens la langue russe dans le domaine confessionnel, agirait tout simplement sans tact et irait à l'encontre des intérêts russes. Le peuple lithuanien est effrayé et rendu incrédule par suite des persécutions religieuses subies; il est naïvement mais fanatiquement persuadé que s'il prend en mains un livre de prières russe, quoique catholique-romain, il se fera orthodoxe. Cet état de choses exige qu'on le laisse en paix... Pour tranquiliser la population il faut une douce aménité de la part de chaque représentant de l'autorité. Ensuite, quand vous aurez attiré le coeur du Lithanien, quand vous réussirrez à le persuader que personne ne s'attaque à sa foi, alors vous pourrez prétendre qu'il donne la préférence à la langue russe devant le polonais et alors, pris par le coeur, il consentira lui-même à cette union".

„Tout dépend de la prudence et du tact!" ajoute le prince d'un ton de franchise désopilante et il le dit en connaissance de cause, car il prétend avoir vu en Lithuanie aussi bien „la semaille de l'amour" que „la semaille de la haine". L'autre prince des *S. Pet. Wiedomosti* convient qu'il y a „beaucoup de vrai" dans ces paroles.

Nouvelles diverses.

— Dans le courant de ce mois encore on doit consacrer solennellement la première pierre du monument de Mouravief-le-Pendeur à Wilno. Sont appelés à assister à la cérémonie les élèves des gymnases et en général des écoles de Wilno, par conséquent des Polonais et dans leur nombre il se trouvera certainement assez de petits fils ou de parents des victimes du Pendeur — Le projet datait déjà de loin, mais le moment choisi pour la solennité doit être considéré, sinon comme une provocation du moins comme un avertissement à l'adresse de la société polonaise, qu'elle ne doit pas se faire d'illusions trop confiantes.

— Il y a une dizaine de jours, un jeune littérateur tchèque Mr. Jaroslaw Rozwoda, arrêté dans le Royaume de Pologne et écroué à la citadelle de Varsovie vient d'être reconduit à la frontière autrichienne, après avoir subi une année et demie de prison sans aucune raison plausible. Au mois d'avril 1896, après un long séjour à Varsovie, il est rentré en Galicie et désirant passer encore une fois la frontière, sans se rendre suspect aux yeux des gendarmes russes, il s'est muni d'un passeport d'emprunt. Arrêté par suite d'un concours fâcheux de circonstances, il a immédiatement décliné ses nom et qualités et quoiqu'on n'ait rien trouvé de compromettant sur lui, il fut incarcéré à Miechow, à Kielce, puis enfin à Varsovie. Ce n'est pas le passeport d'emprunt qu'on lui reprochait, ce seul point illégal de toute sa conduite; les gendarmes lui ont déclaré vertement qu'il resterait enfermé jusqu'à ce qu'il leur ait nommé toutes les personnes de ses connaissances à Varsovie. Mr. Rozwoda s'est refusé d'exposer à des perquisitions domiciliaires et à la surveillance de la police ceux qui lui ont fait un accueil hospitalier dans leurs maisons. Il l'a payé d'une année et demie de prison.

— En Poméranie on compte dans les trois districts occidentaux à peu près 15000 Polonais indigènes, sans parler des 20.000 qui y viennent chercher du travail. Les journaux allemands annoncent qu'en raison de „l'extention de la propagande polonaise", le gouvernement s'est vu obligé d'éloigner le clergé des emplois d'inspecteurs des écoles, qui seront confiés à l'avenir à des laïques. „Jusque là cette mesure n'était pas necessaire en Poméranie, mais les progrès de la propagande polonaise forcent le gouvernement à recourir à des moyens énergiques".

— Un historien russe, dont nous ne sommes pas encore autorisés de publier le nom, se propose de publier des documents fort intéressants qui prouvent que Mouravief le Pendeur a succombé à une mort violente si non sur l'ordre, du moins avec l'assentiment d'Alexandre II Ce sera une contribution curieuse à l'histoire du „héros russe", auquel on élève justement un monument sur le lieu de ses exploits.

— Le 1. octobre courant à Wilno les gendarmes ont procédé à des perquisitions nocturnes dans une dizaine de maisons, en arrachant les placards, les tapisseries et les rembourrages des meubles. On a arrêté près de 50 personnes, entre autres un médecin, un technicien, un étudiant, plusieurs femmes et un grand nombre d'ouvriers.

— Pendant le congrès de la démocratie socialiste allemande à Hambourg, les représentants des ouvriers polonais, MM. Morawski et Berfus, ont posé deux motions: que la propagande parmi la population polonaise de la Prusse soit menée en polonais et que les candidats pour les élections connaissent la langue du pays. Les deux motions ont dû être retirées, vu l'opposition qui s'est fait jour parmi les délégués allemands. Un d'eux, le Dr. Winter de la Silésie, affirmait que l'emploi du polonais est superflu, car tous les ouvriers comprennent l'allemand; un autre, Pfannkuch, membre de la direction du parti, déclara ouvertement que „nous autres Allemands nous ne connaissons pas de socialistes polonais et nous ne leur permetterons pas de s'élever". Les deux traitaient avec dédain la nationalité polonaise et „sa culture inférieure", en employant des expressions rappelant vivement le langage des Hakatistes et des „Germains" de Schönerer. Un beau discours du député Liebknecht, de ce dernier idéaliste du socialisme allemand, n'a pas prévalu contre les esprits étroits qui se font chauvins sans être patriotes. „La sociale" a aussi ses Hakatistes!

— Plusieurs procès identiques se sont déroulés devant différentes instances dans le gouvernement de Siedlce. Les prévenus sont tous des paysans, des Uniates récalcitrants, accusés de s'être emparés de force, pendant le dernier recensement général, des listes sur lesquelles les agents les avaient portés comme appartenant à la confession orthodoxe. Il n'y a pas eu d'ailleurs d'autres excès. 31 paysans du village Manie, 7 paysans de Krzewica et 53 de Bohukaty furent condamnés à des peines variant d'un mois à 4 mois d'arrêts ou de prison

— On annonce que le ministère de l'instruction publique a décidé d'ouvrir, dès le commencement de l'année scolaire prochaine une école polytechnique à Varsovie. Des villes beaucoup moins industrielles, comme Riga et Charkow sont pouvues depuis longtemps de ces établissements d'instruction supérieure.

— Le rédacteur de la Gazeta Ostrowska, M. Nowicki a été condamné à trois mois de prison pour offense envers l'ex-chancelier Bismarck. L'article incriminé ne contenait ni le nom ni aucune allusion directe à la personne du plaignant. „Le grand homme d'Etat" s'amuse à poursuivre en justice des petits journaux de province et le gouvernement aidant, sort vainqueur de la lutte. Bien mesquin le „grand homme d'Etat"!

Typographie de W. A. SZYJKOWSKI à Leopol, rue Copernic 5. Editeur et rédacteur: Dr. ERNEST ADAM.